

**Bureau du 2 juillet 2007**

**Décision n° B-2007-5350**

commune (s) : Francheville

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 22-24, chemin du Gareizin et appartenant à Mme Danielle Plassard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin du Gareizin à Francheville, une parcelle de terrain de 235 mètres carrés environ en bordure de cette voie et appartenant à madame Danielle Plassard.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, madame Danielle Plassard céderait gratuitement la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 22-24, chemin du Gareizin à Francheville et appartenant à madame Danielle Plassard.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1066 individualisée pour 1 400 000 € le 10 janvier 2007.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : exercice 2007 - compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 457 € environ pour les frais d'actes notariés et de 300 € pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,